

Un ail français entre au patrimoine immatériel de l'Unesco

L'Unesco a inscrit la production de l'**ail rose de Billom**, dans **le Puy-de-Dôme**, dans le patrimoine culturel immatériel de la France

La liste est déjà très hétéroclite entre la fauconnerie, les fêtes de Bayonne, le jeu de la boule de hasard, l'art des sonneurs de trompe ou encore l'école française du mime. Elle va s'allonger avec... un condiment. La liste du patrimoine culturel immatériel français de l'Unesco a en effet un nouveau membre : la production de l'ail rose de Billom, dans le Puy-de-Dôme, rapporte *La Montagne*.

Un ail de printemps

Billom se targue de produire « l'or blanc d'Auvergne ». Les terres argilo-calcaires et le climat continental de la plaine de la Limagne, où est située cette commune, permet de cultiver un ail de qualité. L'ail rose tient sa couleur de sa période de production. Il s'agit en effet d'un « ail de printemps » (parce qu'il pousse au printemps), planté entre décembre et janvier, puis récolté en juillet, explique le site Art et histoire en Auvergne-Rhône-Alpes. Il se distingue ainsi de « l'ail d'automne », qui est, lui, blanc ou violet.



L'ail rose tient sa couleur de sa période de production : il est planté entre décembre et janvier pour une récolte en juillet.

Savoir-faire traditionnel

L'entrée au patrimoine de l'Unesco « permet de reconnaître notre savoir-faire traditionnel, de valoriser l'économie rattachée à ce secteur et d'assurer la transmission aux générations futures », se félicite dans les pages de *La Montagne* François Fournier, président de l'association Les champs d'ail de Billom.

De bon augure pour obtenir l'IGP ?

Cette inscription reconnaît, selon les producteurs locaux, la dynamique d'un secteur qui est en plein renouveau. À son apogée dans les années 1960 avec 2000 hectares cultivés, la production d'ail rose a ensuite chuté. Aujourd'hui cependant, cette plante est cultivée sur 50 hectares par environ 30 producteurs. Une reconnaissance de l'Unesco est aussi une bonne carte de visite pour faire une demande d'Indication géographique contrôlée (IGP), une candidature sera ainsi déposée d'ici fin décembre.